

2022-12

CCAS DE LEZIGNAN-CORBIERES
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : Installation d'une nouvelle administratrice

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Nombre de d'administrateurs présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 14 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle Syrah annexe de la maison commune sous la présidence de Monsieur Gérard FORCADA, Président du CCAS.

Etaient présents : M Gérard FORCADA, M Jean-Paul PUJOL, Mme Christine BENET, Mme Sylvie DANRE, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Mme Suzanne HERNANDEZ, Mme Bernadette FALCONETTI, Mme Mireille SANTINI, M Denis ROUSSEAU, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Absents excusés : M Bernard BLANC, M Thierry CAUMEIL, Mme Monique PUJAU, Mme Jacqueline TESSARO, M Freddy NOLOT, Mme Chantal JAOUL

Avait donné procuration : Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDEZ

Date de publication : 22 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DANRE

Par courrier du 1^{er} octobre 2022, Madame Catherine FABRESSE-ROCA a fait part à Monsieur le Maire de Lézignan-Corbières de sa démission de son mandat de conseillère municipale. Cette démission a ainsi entraîné la vacance du siège qu'elle occupait au sein du conseil d'administration du CCAS de Lézignan-Corbières.

En application de l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), ce siège laissé vacant doit être pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé.

Madame Marie-Claude MARTINEZ et Monsieur Rémi PENAVALIRE étaient candidats pour occuper le siège vacant mais par courriel du 8 novembre 2022, Monsieur PENAVALIRE s'est désisté.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-1, L.2121-4, R.2121-2 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.123-9 ;

Vu le courrier de Madame FABRESSE-ROCA en date du 1^{er} octobre 2022 portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Lézignan-Corbières en date du 17 octobre 2022 informant Monsieur le Préfet de l'Aude de la démission de Madame Catherine FABRESSE-ROCA ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2022 prenant acte de la démission de Madame FABRESSE-ROCA et de l'installation de Madame Marie-Claude MARTINEZ en qualité de conseillère municipale.

Vu les échanges de courriers électroniques des 7 et 8 novembre 2022 portant acte de candidature de Madame Marie-Claude MARTINEZ et désistement de Monsieur Rémi PENAVALIRE.

Considérant qu'en application de l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le remplacement de l'administrateur élu démissionnaire de son mandat de conseiller municipal est assuré dans l'ordre de la liste à laquelle il appartient.

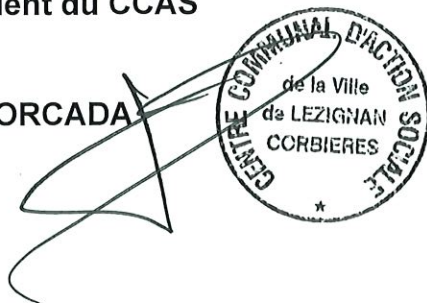
Considérant qu'après consultation des membres de la liste « Expérience et Progrès pour Lézignan », Madame Marie-Claude MARTINEZ est désignée pour remplacer Madame FABRESSE-ROCA

Le conseil d'administration

1. **Prend acte** de la démission de Madame FABRESSE-ROCA de son mandat de Conseillère municipale et de la nécessité de pourvoir au siège d'administrateur qu'elle laisse vacant
2. **Prend acte** de l'installation de Madame Marie-Claude MARTINEZ en qualité d'administratrice élue

Le Président du CCAS

Gérard FORCADA



La secrétaire de séance

Sylvie DANRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20221115-2022-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Publication : 23/11/2022

Le Président, Gérard FORCADA

